



FICHE DE RESERVATION (1 fiche / classe / visite)

Ferme pédagogique de Souastre 14 rue de Bienvillers 62111 SOUASTRE Tél: 03 21 22 69 87 www.fermedesouastre.com

Fiche à renvoyer entièrement complétée à l'agriculteur par retour du courrier sous peine de ne pas obtenir la subvention

<u>L'Agriculteur</u>	
◆ Nom(s) et prénom(s) de l'agriculteur(s) accueillant(s) :	
Nadine et Jacques CHOQUET 14 rue de Bienvillers 62111 SOUASTRE	
<u>La visite</u>	
◆ Date : ◆ Thème(s) :	
□ ½ journée □ journée	
L'établissement scolaire. Tous les champs doivent impérativement être complétés Nom et adresse complète de l'établissement scolaire:	
◆ Téléphone :	
• N° de SIRET (obligatoire pour la facturation) :	
◆ Nom de l'enseignant :	_ ◆ Classe de :
◆ Email de l'école : ◆ Nbre d'enfa dans la li	nnts Nbre d'accompagnateurs : mite du nombre prévu par la réglementation
◆ Email de l'organisme payeur (école, mairie, association) :	
Supplément HAUTE SAISON (15 avril au 30 juin): 15 € par demi-journée et par classe. Supplément de 8 € par classe et par demi-journée pour frais administratifs reversés au Savoir Vert. Supplément de 10 € par classe pour l'atelier « pain». Supplément de 30 € par classe pour l'atelier « Alimentation durable » (Lycées). Supplément de 10 € par classe pour le pique-nique si visite à la demi-journée.	
Supplément :€	
Subvention du Conseil Régional des Hauts de France : x 40 € (1)	
PRIX TOTAL DE LA VISITE Tarif de base Savoir Vert: Paiement à la fin de la visite	120 € /demi-journée/classe 240 € la journée/classe + suppléments

- (1) Afin de percevoir la subvention de 40 € par classe et par demi-journée, dans la limite du quota disponible, merci d'adresser au Savoir Vert maximum 60 jours après la visite : la copie de la **facture acquittée**, une demande de subvention au Conseil Régional, la fiche d'évaluation remises par l'agriculteur et un RIB. Si le dossier n'est pas envoyé dans les délais et/ou retourné incomplet la subvention ne sera pas attribuée.
- ▶ L'enseignant s'engage à être en possession d'une **trousse complète de premiers secours** et à informer l'agriculteur des **risques d'allergies** des enfants. Il peut se procurer par précaution les traitements adaptés auprès des parents (médicaments, ventoline...).
- ▶ Après signature de cette fiche, toute visite annulée moins de 15 jours avant la date prévue en haute saison sera facturée.
- ▶ L'agriculteur s'engage à respecter les règles de base pour garantir la sécurité des enfants sur sa ferme.
- ▶ La ferme n'est pas une cour de récréation mais bien l'outil de travail de l'agriculteur. Les enfants restent sous la responsabilité de l'enseignant et des accompagnateurs tout au long de la visite. Afin de garantir un maximum de sécurité, enfants et enseignants sont tenus de respecter les consignes de sécurité expliquées par l'agriculteur.

Gratuité pour 6 accompagnants maximum par classe (dont l'enseignant) pour les maternelles et instituts spécialisés Gratuité pour 4 accompagnants maximum par classe (dont l'enseignant) pour les niveaux supérieurs (primaires, collèges, lycées). Chaque personne supplémentaire sera facturée 7 € TTC.